AFFRANCHI PAR L'EDITEUR.

VOL. VII. MANITOBA. No. 37.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 21 FEVRIER, 1878.

AVIS.

Les hôtelliers sont avertis que la présence tolérée par eux dans leur hôtel d'apprentis ou de mineurs buvant ou jouant aux cartes sera poursuivi conformement à la loi passée durant la dernière session.

St. Boniface 4 février 1878.

AVIS.

LE CATALOGUE ILLUSTRE DE VICK.

Soixante-dix pages, avec la description des plus belles fleurs et plantes du monde et la manière de les cultiver, le tout pour un timbre poste de 2 cents. Imprime en allemand et en anglais.

Vick's Flower and Vegetable Garden, 50 cts., broche ; relié en toile, $1.00

Vick's Illustrated Monthly Magazine—32 pages, belle illustration, gravure en couleur sur chaque numéro. Prix 1.25 par an ; cinq copies pour $5.00 Adresse :

JAMES VICK, Rochester, N Y.

A Vendre

A ST. BONIFACE.

Une maison de 30 x 24, à une étage et demie avec un lot de 99 x 132. La maison est convenable pour loger deux familles et peut donner $20 par mois de loyer.

Aussi une autre maison de 24 x 18 à 1½ etage avec un lot de 99 x 132, cette maison peut aussi donner de bons revenus

Ces deux propriétés sont situees sur la rue Aubert et elles seront vendues à bas prix avec des termes avantageux pour une partie du prix d'achat.

S'adresser à P. H. Prince Hôtel National, St. Boniface.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que la Société ci-devant existant entre les soussignés comme marchands de nouveautes dans la ville de Winnipeg a été dissoute ce jour de consentement mutuel. Tous les comptes dûs à la Société seront payes par A. H. Bertrand, et tous les comptes dûs à la Société devront être payés à A. H. Bertrand.

A. H. BERTRAND,
C. PRUD'HOMME.

Winnipeg, 11 Janvier, 1878.

AU PUBLIC.

Les affaires ci-dessus seront continuees par le Soussigne qui sollicite la continuation du patronage qui a été accorde à la Société, et qui invite ses clients et le public en general à venir visiter son Magasin fourni de marchandises assorties et de premier choix, et qu'il est prêt à vendre aux conditions les plus avantageuses possibles.

A. H. BERTRAND.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais ete fabrique ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allie au brillant, à la clarté et à une égalite parfaite sur toute l'etendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualite sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donne partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si apres cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New-Jersey, -UEA.

La division des comptes de la Picotte étant complétée, toute personne ayant des réclamations à faire valoir sur la part attribuée au gouvernement provincial peuvent retirer leur comptes en s'adressant au Tresorier-Provincial.

ALEX. BEGG,
Auditeur.

Winnipeg, 29 Dec., 1877.

A Vendre !

—(o)—

Un magnifique Cottage de 20x24, huit appartements en tout, situé dans le bocage au coin des Rues Dumoulin et du College, à St. Boniface. Conditions libérales.

S'adresser à

N. D. GAGNIER,
Agent.

Bureau du *Métis*, St. Boniface.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Prinecsse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Earina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Avis.

M. Lamoureux a l'honneur d'informer au public qu'il a constamment du Bois de chauffage à vendre, tel que chêne, orme, frêne et tremble, aussi il achetera tout le bois qu'on voudra bien lui amener au plus haut prix.

A. LAMOUREUX.

St. Boniface, 20 Déc., 1877.

COUVERTES D'ANGLETERRE.

—(o)—

VERITABLES COUVERTES DE WITNEY.

CHARLES EARLY & CIE.

Les Moulins de Witney, en Angleterre, continuent à fabriquer les véritables et seules couvertes de la Baie d'Hudson et les *Duffles*, tels que cette célèbre Maison les fabrique depuis 70 ans.

Aussi, Couvertes de Couleur, telles que Ecarlates, Vertes, Gros Bleu, Bleu léger, Noires et Grises.

ATTENTION—Les meilleurs articles de cette Manufacture porteront désormais la Marque de Commerce enregistrée de C. E. & Cie., afin de les distinguer des autres.

Aussi ; cette Manufacture fabrique des Couvertes de qualité moindre, petites Couvertes rayées de goût, bordures, &c., &c.

Les hommes d'affaires devront se souvenir qu'ils ne peuvent faire venir les Marchandises ci-dessus que par l'entremise des Maisons de Commerce de première classe.

WITNEY-OXON-ANGLETERRE.

15 Novembre, 1877.

A Vendre ! !

—(oo)—

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situes sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES:

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour **$125.00** et les autres pour **$100.00,** dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, (l'Acte de Vente) sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du "Métis."

N. D. GAGNIER,
Agent.

St. Boniface, Manitoba.

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et apres ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du ble ou des droits d'enfants Metis.

jno

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuté sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD,
Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les proprietes calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guérisseut à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Préparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1as

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressees au soussigné, seront reçues au Bureau du Chemin de fer du Pacifique Canadien à Winnipeg, jusqu'à lundi, le 25 courant, pour ce qui suit :

BOIS CARRÉ.

Pin,	2,500 pds.,	16x12.
"	2,000	"	15x12.
"	2,500	"	15x 9.
Pin ou épinette,	38,000	"	12x12.
" "	4,000	"	12x 9.
" "	14,000	"	9x 8.
Pin, épinette ou pruche,	15,000	"	12x12.
" " "	7,000	"	12x 9.
" " "	1,500	"	12x 6.
" " "	1,000	"	12x 4.
" " "	4,000	"	9x 6.
" " "	1,000	"	9x 4.
" " "	1,000	"	6x 4.

BOIS DE SCIAGE.

Pin, épinette ou pruche, 22,000 pds. linéaires 10 pouces.
" " " 10,000 " 8
Planches de Pin, 110,000 pieds B.M.
" chêne, 1,000 " "

Pieux de chêne, 500 pieds linéaires 4x2

Pieux d'épinette ou de chêne, de 15 à 30 pieds de longueur et 12 pouces carrés au gros bout, 2,000 pieds linéaires.

La plupart du bois devra être délivré à la station de St. Boniface et le reste entre St. Boniface et Emerson, suivant les instructions.

THOMAS NIXON,

Winnipeg, 9 Février 1878.

Soumissions pour Nivellement,

CONSTRUCTION DE PONTS,

POSE DE LISSES, ETC., ETC

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et endossées " Soumission " chemin de fer Pacifique seront reçues JUSQU'A MIDI, VENDREDI, le premier jour de mars prochain, pour l'achèvement de cette partie de l'embranchement de Pembina du Pacifique Canadien, s'étendant de la station de St. Boniface, au sud, jusqu'à la frontière internationale à Emerson, distance de soixante-trois milles.

S'adresser au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et au Bureau de l'Ingénieur du district, à Winnipeg, pour les plans et devis, quantites approximatives, formules de soumissions.

Pour conditions, voir l'état des travaux.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa.

TAXES D'ECOLE.

Avis est par les présentes donné que suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles de 1877, les terres suivantes, sur lesquelles il n'a pas été perçu de taxes d'ecole depuis deux ans pour l'arrondissement scolaire de St. Boniface Sud, seront offertes en vente le premier lundi de mars prochain, à midi, à la maison d'école de St. Boniface Sud, à moins que dans l'intervalle les taxes ne doivent payées ainsi que les frais d'avis.

No. du Lot	Paroisse	Montant dû.	Frais d'avis	Rema'que
103	S. Bonifa	ce.$4 90	$7 20	non résid.
105	"	4 90		"
115	"	4 35		rien à sais

Ls. SCHMIDT.
Secrétaire Trésorier

St. Boniface, 15 Janvier, 1878.

LE "METIS."

Jeudi, 21 Fevrier, 1878.

PIE IX.

La cérémonie religieuse qui a eu lieu hier matin dans la cathédrale de St. Boniface a été des plus solennelles. Toute l'église était drapée de noir à l'intérieur, et l'on remarquait l'absence complète de *larmes* sur les draperies funèbres ; d'épais rideaux couvraient les fenêtres et interceptaient la lumière du dehors ; tous les lustres étaient allumés ; et au centre du chœur on avait dressé un catafalque surmonté d'une tiare étincelante, autour duquel brûlaient huit grands chandeliers.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a fait l'office assisté des RR. MM. Giroux et Desjardins,comme diacre et sous diacre ; prêtre assistant, le R. P. Maisonneuve ; diacres d'honneur les RR. PP. Tissot et Lavoie.

La partie musicale a été exécutée toute en plein chant, grave, mesuré solennel, par le chœur de la Cathédrale sous la direction de M. l'abbé Dugast. Seuls le *De Profundis*, à l'offertoire, et le *Libera* ont été chantés en parties.

L'église était remplie d'une foule compacte, et recueillie. On remarquait la présence de S. E. le Lieut. Gouverneur, de Son Secrétaire et d'un bon nombre de citoyens de Winnipeg.

Après l'office divin, Mgr. Taché est monté en chaire et a fait l'oraison funèbre de l'illustre pontife défunt en prenant pour texte ces paroles de l'apôtre St. Paul :—" *de functus sed adhuc loquitur* " Sa Grâce a parlé près d'une heure et demie, et jamais nous n'avons admiré plus d'éloquence unie à des rapprochements historiques aussi magnifiques. L'orateur sacré a d'abord rappelé les principaux traits de la vie de l'Immortel Pie IX, sa piété si tendre, ses succès dans ses études, sa vocation à la prêtrise, son dévouement pour les pauvres, son voyage au Chili en 1833 avec Mgr. Muri, Nonce apostolique, sa nomination par le Pape Léon XII à la charge de directeur de l'Hôpital St. Michel à Rome, alors qu'il dépense sa fortune personnelle à asseoir cette institution sur des bases durables, sa nomination par le même Pape à l'archevêché de Spolète en 1835, sa translation au siége important d'Imola deux ans après, son élévation par le pape Grégoire XVI en 1840 à la haute dignité de cardinal, et enfin son heureuse élection au poste sublime de Vicaire de Jésus Christ sur la terre le 14 juin 1846, et son installation sur le trône de St. Pierre sept jours plus tard ; c'est dans l'exercice de ces augustes fonctions que la mort est venue le chercher le jeudi, sept fevrier, 1878. Les événements si féconds qui se sont succédés sous le poetificat de Pie IX ; les persécutions de tout genre qui ont suivi les premières années si heureuses de son règne de Pape-Roi : la fermeté de son caractère, la sainteté et la tendre piété de toute sa vie, ont ensuite fourni de beaux développements à l'orateur sacré. La papauté popularisée comme au moyen âge ; l'Eglise prêchée par toute la terre ; l'uniformité établie dans la liturgie ; le rétablissement de la hiérachie catholique en Angleterre et en Hollande ; des centaines de siéges épiscopaux créés ; la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; la déclaration dogmatique de l'Infaillibilité ; la convocation d'un Concile Œcuménique, et la publication du *Syllabus*, ont tour à tour inspiré l'eloquence si chaleureuse de Sa Grâce Mgr Taché. Le vénéré prélat a ainsi fait ressortir la grandeur de l'illustre et longue vie de Pie IX.—*defunctus*,—et le caractère si profondément catholique, apostolique et romain des œuvres de son pontificat qui rediront à tous les âges futurs l'essor magnifique et l'immense développement qu'a pris la Religion de Jésus-Christ sous le règne de l'immortel Pontife Roi,—*sed adhuc loquitur*.

Nous ne fesons tout simplement qu'indiquer ici le cadre de cette magnifique oraison funèbre ; mais ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de l'entendre pourront du moins se faire quelque idée de la façon dont le vénére prélat a traité son sujet.

Le *Libera* a ensuite été chanté au chœur avec les quatre absoutes ordinaires en pareil cas, puis la foule s'est écoulée lentement ; il était passé une heure et demie de l'après midi ; l'office avait commencé à dix heures.

—

Le Conclave est réuni à Rome pour l'élection du successeur de Pie IX, et a dû commencer ses travaux lundi dernier le 18. Le télégraphe assure que la plus grande liberté est laissée à la congrégation des cardinaux ; aucune puissance ne songe à intervenir en quoique ce soit. Il est probable que le prochain numéro du *Métis* annoncera à ses lecteurs l'élection du nouveau Souverain Pontife, et la paix ou la guerre entre les grandes nations de l'Europe.

On a déjà vu par les annonces publiées dans le *Métis* que le gouvernement canadien a décidé de construire le chemin de fer entre St. Boniface et Pembina dans le cours de l'été prochain. D'ici à deux semaines les contrats pour les traverses, la pose des lisses, la construction des ponts et des stations seront signés, et tout nous porte à croire qu'au premier d'octobre prochain le chemin sera en plein fonctionnement.

D'un autre côté, nous voyons par le journaux de St. Paul, Minn , que MM. Kittson, Hill, Stephens, et autres capitalistes canadiens et américains ont définitivement acheté les droits des actionnaires hollandais dans les chemins non achevés de St. Paul et Pacifique. Il ne reste plus que quelques détails à régler pour que l'affaire soit conclue, et le *Pioneer Press* annonce qu'au premier d'octobre les chars iront jusqu'à Pembina où ils rencontreront ceux de St. Boniface.

Bonne nouvelle pour tous.

Il est bruit de guerre en Europe. La Russie, après avoir battu les Turcs à Plevna,a franchi les Balkans et n'est plus qu'à quelques heures de Constantinople. En présence de cette marche conquérante qui menace de faire un lac russe de la mer Noire, l'Angleterre s'est justement alarmée pour les intérêts de ses marchands, et sa flotte, commandée par l'amiral Hornby, a reçu ordre de passer les Dardanelles et de s'emparer du Détroit.

Menacée à la fois sur terre et sur mer, de se jeter dans les bras de la Russie, et l'Europe s'émeut à bon droit de la lutte terrible qui menace la Turquie semble à la veille de s'engager.

Aux dernières nouvelles, les choses semblaient néanmoins s'arranger ; les armées Russes entreront dans Constantinople, mais ce sera par pure curiosité et la flotte anglaise les regardera faire, aussi par pure curiosité. Puis, il y aura congrès à Baden-Baden pour pacifier toutes choses, et la Russie appellera à y siéger les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; en revanche, l'Angleterre y fera assister la Grèce.

NOUVELLES DIVERSES.

La division est parmi les orangistes d'Ontario. Un nouvel ordre s'est formé sous le nom de Grand Chapitre noir du Canada en opposition au " Grand chapitre noir de l'Amérique Britannique du Nord " L'un des grands maitres de cette dernière coterie écrit aux journaux orangistes pour attaquer la première.

—

Parmi les conquêtes que l'Eglise catholique a faites dans ces derniers temps, nous nous plaisons a signaler la conversion de M. C. A. Hodson, maitre des arts de l'Université de Cambridge. Ce savant distingué, naguère ministre de l'Eglise anglicane, avait accompagné récemment l'expédition anglaise au pôle arctique en qualité d'aumônier. Il vient d'être placé par Mgr. Capel à la tête de l'école préparatoire attachée à la grande Institution catholique de Kensington. Un artiste de talent, M. Wingham, professeur à l'Académie de musique de Londres et ancien organiste de Beccles, vient également d'abjurer le protestantisme et d'être reçu dans le sein de l'Eglise catholique.

LEGISLATURE DE MANITOBA.

REVUE DE LA SESSION.

Jeudi, 17 Janvier, 1878.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 p.m.

Après les affaires de routine, M. Sutherland propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes correspondances entre le Gouvernement de la Puissance et le Conseil Exécutif de cette Province, au sujet de l'Acte Dunkin, et aussi au sujet des Terres affectées aux Ecoles dans cette Province. Adopté.

L'Hon. M. Nolin propose la formation d'un comité chargé de pétitionner le Gouvernement Fédéral relativement au affaires du Comité de Secours de 1876, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers ; et que ce comité soit composé des Hons. MM. Norquay, Girard, et de MM Taylor, Murray, Gunn, Burke, Lépine, et du proposeur.

L'Hon. M. Nolin dit que les colons avaient senti combien le gouvernement leur avait rendu service en avançant des provisions et grains de semence pendant la disette, et comprenaient qu'il fallait rembourcer ces avances. Mais dans ce remboursement, le gouvernement qui avait vendu le blé $2 le minot, l'acceptait seulement au prix courant, c'est-à-dire 50 ou 60 centins le minot ; et les autres grains en proportion Il faut remettre trois ou quatre minots pour un. Et si le grain ne se vend pas, à qui la faute ? Au Gouvernement Fédéral qui aurait dû nous procurer des communications par chemin de fer avec les marchés de l'Est. Dans ces circonstances, le gouvernement devrait accepter minot pour minot, et il est probable qu'une demande dans ce sens sera bien aceueillie.

L'Hon. M. Royal répète en anglais les remarques de l'Hon. M. Nolin et les approuve Nous avons eu une excellente récolte, et cependant le pays est au moins aussi pauvre que dans les temps de disette, faute de marché pour écouler nos produits. Les cultivateurs ont récolté de quoi subsister ; mais dans les mauvaises années, ils ont dû contracter des dettes, et au prix où est aujourd'hui le grain, il est impossible de payer. Tant que nous n'aurons pas de chemins de fer, le gouvernement devra considérer favorablement notre position, et accepter minot pour minot dans le remboursement des avances.

M. Luxton supporte la motion avec plaisir, cependant comme un certain nombre de colons ont déjà remboursé le gouvernement en donnant plusieurs minots pour un, il suggère que, dans l'adresse qui sera préparée, on mentionne le fait, et que ceux qui ont ainsi payé soient remboursés de ce qu'ils ont donné de surplus.

MM. Cornish et McKenzie parlent dans le même sens.

L'Hon. M. Norquay, concourt dans les opinions qui viennent d'être émises, et dit qu'on devrait aussi demander que le gouvernement établissent des dépots en différents endroits de la Province, pour éviter aux colons le trouble d'aller porter le grain à des distances considérables.

M. Lemay dit que toute la dette devrait être effacée. Le gouvernement ayant manqué à ses promesses en construisant pas de chemin de fer ; c'était suffisant pour nous justifier de faire une telle demande.

M. Dick dit que si le gouvernement accordait ce qu'on va lui demander, ceux qui ont payé la première année auraient droit d'obtenir une compensation.

La motion est adoptée.

M. Luxton fait motion que dans l'opinion de cette Chambre, l'acte établissant une taxe sur les terres incultes devrait être amendé de manière à s'appliquer à tous les terrains vacants qui se trouvent sous la juridiction de cette Chambre. Il dit que suivant lui toutes les terres possédées par les spéculateurs devraient être taxées. Sans doute, il est désirable de taxer plus fortement les spéculateurs absents, parce que leur action empêche les terres d'être cultivées, et ensuite parce qu'ils envoient ici quelques centaines de piastres avec l'intention d'en tirer des milliers, tandis que les spéculateurs résidents dépensent leur argent dans le pays. On pourrait établir une différence dans le montant de la taxe, mais les uns comme les autres devraient être taxés. Il espérait aussi que les terres de la Cie. de la Baie d'Hudson, tomberaient sous l'opération de la loi ; par ce moyen les 470.000 acres de terre possédées par cette corporation et conservées pour des fins de spéculation rapporteraient un profit à la Province. L'argent provenant de cette source pourrait être employé pour les chemins de fer ou les écoles. Quelqu'en serait l'emploi, la population en bénéficierait.

M. Sutherland concourt dans les vues exprimées par M. Luxton, et dit qu'on devrait taxer toutes les terres incultes excepté celles occupées par les colons.

M. Cornish dit qu'il serait important de savoir si les terres de la Cie. de la Baie d'Hudson tomberaient sous l'opération de l'acte, et demande l'opinion du Procureur-Général sur cette question.

L'Hon. M Royal dit que lorsqu'un honorable membre désire obtenir l'opinion d'un membre du gouvernement d'un fait quelconque, il est d'usage de donner avis de sa question, pour que le ministre ne soit pas pris par surprise. Si l'Hon. membre veut mettre sa question par écrit, et donner l'avis ordinaire, il donnera son opinion avec le plus grand plaisir. (Rires et applaudissements.)

M Cornish que c'était là la réponse qu'il attendait, mais il était prêt, lui, à donner son opinion et à dire que ces terres pouvaient être soumises à la taxe Il suggère d'ajouter à la motion qu'il est du devoir du gouverneur de présenter un bill à cet effet.

M. Luxton dit que la motion est assez expresse, et finit par déclarer que si le gouvernement ne se conforme pas au désir de la majorité de la Chambre, il appuiera une motion de non confiance.

Le Dr. Cowan approuve la motion. Il pense que l'argent provenant de cette source devait être dépensé dans les localités où il serait perçu. Il croit que le gouvernement aurait dû construire des chemins de fer.

L'Hon M. Norquay dit que cette plainte du Dr. Cowan est injuste. Il avait calculé que si le gouvernement avait seulement garanti l'intérêt de l'argent qui serait dépensé pour la construction du chemin de fer de l'ouest, il aurait dû dépenser $90,000, ce qui était le montant total de notre subside.

La motion est adoptée.

M. Murray propose une adresse à Son Excellence lui demandant de faire mettre devant cette Chambre un rapport du revenu prélévé sur les terres incultes, montrant le montant perçu dans chaque comté ; aussi une adresse demandant un rapport des régistrateurs de la province indiquant le montant des honoraires perçus par eux durant l'année 1877. Adopté.

M. Burke demande si c'est l'intention du gouvernement de dessécher l'été procnain le marais qui se trouve à un demi-mille des limites de la cité de Winnipeg, sur le chemin de la Rivière Assiniboine.

L'Hon M. Norquay répond que les bills introduits à cette session relativement aux chemins et au travail de corvée pourvoyaient aux moyens remédier aux inconvénients de ce genre. De plus, le gouvernement ferait ce qu'il pourrait pour assister les localités qui pourrait requirir assistance.

La motion suivante qui était sur les ordres du jour depuis plusieurs séances, est proposée et adoptée à l'unanimité :

Attendu que nombre de personnes ont pris des terres le long de la Rivière Rouge conformément à l'ordre venu d'Ottawa que les terres ainsi situées, seraient vendues à l'enchère publique, à commencer par le prix d'une piastre par âcre :

Attendu que ces colons ont fait de grandes améliorations, sur la foi de cet ordre :

Attendu que l'imposition de $5.00 l'acre, dernièrement décrétée par le Département du Revenu de l'Intérieur, devra causer la ruine de plusieurs colons sur la Rivière Rouge, et nuire aux intérêts de l'immigration :

Attendu que l'on peut obtenir des terres appartenant à d'anciens habitants pour $1.00 ou $1.50, dans la même localité :

Qu'il soit résolu : Que cette Chambre est d'avis que le prix de $1.00 l'acre pour ces terres serait suffisant ; et qu'il soit en conséquence, présenté, par l'entremise de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, une

Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier de faire re-considérer l'ordre émané du gouvernement fédéral, et fixant à $5.00 le prix des terres.

L'Hon M. Norquay met sur la table le Rapport du Ministre des Travaux Publics.

Vendredi, 18 Janvier.

Après les affaires de routine, les bills suivants subissent leur troisième lecture :

Acte pour amender l'acte des jurés de Manitoba.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les Régistres des Baptêmes Mariages et sépultures.

Acte concernant les significations des procédés judiciaires et saisies arrêts en mains tierce.

Acte concernant les enfants mineurs et leurs propriétés.

Acte pour autoriser la refonte des Statuts généraux de Manitoba.

Le bill pour incorporer l'Association Pharmaceutique est renvoyé devant le Comité Général, amendé et rapporté.

L'Hon. M. Norquay propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte des Elections de 1875. Il dit qu'il sait que le gouvernement va être accusé de faire un mouvement rétrograde en proposant de révoquer les clauses relatives à la votation par scrutin secret. Dans d'autres pays, ou de grands manufacturiers employaient un grand nombre d'électeurs, le scrutin pouvait avoir pour effet de permettre aux employés de donner un vote plus indépendant. Mais ici nous n'avons rien de la sorte ; et le peuple préfère de beaucoup le mode de voter ouvertement. Il y a trois ans, il s'était montré en faveur du scrutin, afin de faire l'essai de ce système qui était en vigueur dans les autres provinces. Depuis lors, l'essai en a été fait dans l'élection de St. Paul, et tous ceux qui ont pris une part quelconque dans cette élection s'accordaient à dire que ce système était trop avancé pour la population de la Province. Sans doute, les nouveaux colons d'Ontario ou de Québec, habitués à ce système le préféraient. Mais la population du pays qui n'a pas en général la même éducation politique préférait voter ouvertement.

M. Cornish dit que si le gouvernement n'avait pas introduit dans ce bill des dispositions qui étaient nécessaires, il proposerait le renvoi à six mois. L'hon. Ministre des Travaux Publics a dit que le peuple était trop ignorant pour voter par scrutin secret.

L'Hon. M Norquay s'objecte aux expressions que M Cornish veut lui prêter. Il n'a pas dit que le peuple est trop ignorant, mais qu'il n'a pas la même expérience des institutions représentatives que les nouveaux colons.

M. Cornish continue, et dit que la population de la Province est assez intelligente pour comprendre la votation au scrutin. Le système donnait satisfaction à Ontario et dans les autres Provinces, et devrait avoir le même résultat ici.

M. Sutherland dit que nous n'avons pas assez d'expérience du nouveau système pour l'abolir. Il prétend que le gouvernement révoque le scrutin secret pour exercer plus d'influence sur leurs employés et les électeurs en général.

L'Hon. M. Norquay dit qu'un des grands privilèges d'un sujet Britanique est de pouvoir exprimer ouvertement sa pensée. Un électeur indépendant aimait à voter ouvertement, et à faire connaitre ouvertement pour qui il votait. Le scrutin le privait de ce privilége. Il sait que toute la population native du pays préférait le vote ouvert au scrutin.

M. Luxton dit qu'en principe, il était en faveur du scrutin. Cependant comme les réprésentants des divisions composées d'anciens colons déclaraient que le nouveaux système ne donnait pas égale satisfaction à la population native, et que la classe qu'il représentait tout en préférant le scrutin, pouvait donner un vote aussi indépendant en le donnant ouvertement, il ne pouvait avoir d'objection au bill. C'est toujours de bonne politique de faire en sorte qu'on puisse accommoder une partie de la population, sans nuire à l'autre partie. Il se sent donc disposer à appuyer la mesure.

L'Hon. M. Nolin dit que la population qu'il représente est opposé au scrutin, et préfère la votation ouverte. Il appuiera le bill.

Le Dr. Cowan parle contre le bill.

L'Hon. M. Girard dit qu'il a toujours préféré le vote ouvert, mais après avoir adopté le scrutin, ce n'est pas un signe de progrès que de l'abolir. Il croit qu'on aurait dû attendre l'expérience d'une élection générale. Cependant il ne s'opposera pas au bill.

M. Gunn se déclare en faveur de l'abolition du scrutin, comme prématuré.

M Black parle dans le même sens.

L'Hon. M. Davis dit que les anciens colons n'avaient pas une longue expérience des institutions représentatives, et il convenait de les initier au nouveau système graduellement. L'élection de St. Paul avait montré les inconvénients du scrutin. La Chambre doit passer des lois qui conviennent à toute la population. Les nouveaux colons ne souffriront nullement de l'adoption du vote ouvert, et les anciens préféraient ce mode au scrutin.

L'Hon. M. Royal, dit que la votation au scrutin avait été adoptée il y a trois ans, par suite de la fureur manifestée pour ce nouveau système dans les autres Provinces. On le savait prématuré, mais on avait voulu en faire l'essai. Il n'est pas disposé à dire que la population de Manitoba est moins intelligente que celle de n'importe quelle autre Province. Cependant le jeu des institutions politiques s'apprend graduellement. On doit supposer qu'un habitant de la Rivière Rouge, qui n'a eu aucune expérience de la politique avant 1870, puisse être aussi familier avec le jeu des institutions représentatives que celui qui a passé sa vie au milieu des tourmentes politiques. La votation ouverte convient à tous les électeurs : tous la comprennent parfaitement. Tous peuvent en jouir indépendamment. Le scrutin secret ne rendra pas purs et honnêtes ceux qui sont corrompus.

La corruption a sa source dans les mœurs, dans le caractère, et le système politique le plus sévère ne réussira pas à l'extirper.

Tâchons donc de favoriser ceux qui veulent voter ouvertement et honnêtement, et nous aurons fait une œuvre bonne.

M. McKenzie prétend que le Procureur-Général a dit que la population du pays était trop ignorante pour comprendre le scrutin.

L'Hon. M Royal dit qu'il ne permettra pas à l'Hon. membre de travestir sa pensée et ses paroles comme il le fait. Il a dit tout le contraire de ce que l'Hon. membre lui fait dire. Il a déclaré qu'il croit la population du paye aussi intelligente que n'importe quelle autre ; mais qu'elle a moins d'expérience politique, ce qui est bien différent.

M McKenzie veut maintenir le scrutin secret. L'Hon. membre pour Rockwood devrait voter pour le scrutin puisque ses électeurs sont en faveur de ce système.

M. Dick dit qu'il est prêt à favoriser l'indépendance dans les élections, par conséquent le vote ouvert.

Le bill passe sa seconde lecture et est adopté en comité général.

Le Bill pour amender l'acte concernant les élections contestées, est aussi lu une seconde fois et adopté en comité général.

L'Hon. M. Royal introduit les bills suivants :

Acte concernant les pensions alimentaires.

Acte concernant les débiteurs emprisonnees, autres que ceux contre lesquels jugement a été rendu.

Acte concernant les brefs d'exécution.

Acte pour amender la Société du Barreau de Manitoba.

Et la chambre s'ajourne.

NOUVELLES LOCALES.

— Il est tombé un peu de neige que la pluie de mardi s'est chargée de foudre au plus vite.

— La retraite se prêche en ce moment à St. Vital parMgr. Taché. verture des exercices.

— On annonce la retraite dans la paroisse de St. François Xavier pour la première semaine du Carême. Elle sera prêchée, dit-on, par le R. P. Lacombe.

— Hier s'est ouverte la Cour de Comté de Provencher ; il est assez probable que le terme durera plus d'une journée à cause des procédés de naturalisation des ménonites dont 250 veulent devenir sujets britanniques.

— M. E. Tassé a visité lundi dernier l'école de St. François Xavier Ouest conduite par M. J. Forget. Il y avait 65 enfants de présents. Inutile de dire que c'est probablement l'école élémentaire la mieux tenue et la plus progressive de. toute la Province.

— L'élection d'un nouveau Bureau de Direction a été faite il y a deux semaines par la Société Permanente de Construction de Manitoba à Winnipeg. Presque tous les anciens directeurs ont été réélus.

Le premier dividende est déclaré, et a été porté à 10 pour cent ; les profits réalisés ont en outre permis de créer un fonds de réserve assez considérable.

Secrétaire, M. N. W. Kennedy, à Winnipeg.

— M. Macaulay, de la maison Macaulay & Jarvis, est parti d'hier pour Ottawa. M Bertrand, marchand de Winnipeg, est parti de la fin de la semaine dernière pour Montréal.

— En présence de la certitude de la construction du chemin de fer de Pembina, les grains ont subi une hausse sensible sur nos marchés. Les cultivateurs d'ailleurs se soucient peu de vendre ; ils préfèrent attendre.

— Il y a deux pieds de neige au Fort Pelly.

— La malle du N. Ouest est partie de mardi dernier.

— L'Hon. Jas. McKay est en convalescence, quoique souffrant beaucoup du rhumatisme.

— Il y a neuf prisonniers en ce moment à la prison commune.

— On annonce l'arrivée prochaine de 76 chevaux importés du Haut Canada par MM. Harvey, McLenaghen et J. Allan.

— La St. Patrice sera célébrée cette année le 18 par un concert seulement.

— Vendredi soir, des voleurs se sont introduits dans le magasin de M. Victor Beaupré et ont pillé le contenu d'une boîte à l'argent.

—Maintenant que nous sommes sûrs d'avoir des chemins de fer, nous espérons que nos concitoyens et compatriotes des Etats Unis et d'alleurs vont immigrer en masse à Manitoba. Venez, il y a ici de l'ouvrage, des terres à bon marché, et une vie facile.

— Nous apprenons avec plaisir que plusieurs bonnes familles de St Jacques l'Achigan se préparent à se mettre en route de bonne heure ce printemps pour Manitoba. M. Johnson, de Lorette, parti l'automne dernier pour aller se faire soigner dans sa famille, accompagnera, parait il, ce détachement de hardis colons.

— On annonce que le moulin à farine de Ste. Anne des Chênes va recevoir de nouvelles machines au printemps prochain.

— Des nouvelles de la prairie nous apprennent l'absence d'hiver du côté du Lac Qu'Apelle et de la Montagne de Bois. La chasse est très abondante.

— La nouvelle se confirme de la mort de l'un des plus anciens et des plus riches traiteurs de la Rivière Rouge, M. Urbain Delorme, qui serait décédé en octobre ou novembre dernier.

— Le *Protecteur Canadien*, de Worcester, mentionne le passage en cette ville de M. Louis Riel, il y a environ trois semaines.

— Le Bureau d'Education catholique a adopté, nous dit-on, le cours de lectures graduées de M. Monpetit, de Québec.

—Il y a eu des milliers de valentins d'envoyés cette année à Winnipeg. St. Boniface a été épargné.

— On remarque que les arbres commencent à bourgeonner ; l'autre jour, un gros oiseau de proie décrivait lentement dans les airs ses grands cercles avant de s'abattre sur quelque pauvre poule que le beau temps avait attirée loin de l'ombre protectrice du poulailler. Et dire après cela que l'hiver est une saison froide à Manitoba !

— Les drapeaux étaient hissés à mi-mât sur l'Archevêché, le collége, la résidence du Lieut. Gouverneur, la Douane, le *Pacific Hotel*, le *Free Press*, et sur un certain nombre de demeures privées à St. Boniface et à Winnipeg en signe de deuil à l'occasion de la mort du Très Saint Pere.

— Il y a aujourd'hui à 2 heures courses au trot sur la rivière entre *Manitoba Girl* d'A. Kittson, *Lisgar* d'Alloway, et *Bay George* de Lecourt

Societe de Colonisation de Manitoba.

Les élections de la Société de Colonisation de Manitoba ont eu lieu samedi dernier et les MM. suivants ont été élus officiers pour l'année courante :

Président, l'Hon. J. Royal ; 1er. vice président, M. Eusèbe Pelletier ; 2d. vice président, M. L. Galarneau, sec. correspondant, M. E. Tassé ; sect.-arch. M. L. J. A Levêque ; ass.-sec. arch. M. J D. Pelletier ; trésorier, M. F. Trudel ; collecteur trésorier, M. A. Dégagnier. Visiteurs : MM. L. D Bissonnette, Nap. Prince et A. Lemay.

Directeur : Les Hons. MM. Girard et Dubuc, MM. Geo. Roy, A. A. C. RaRivière, P. H. Prince, A. Bissonnette, Ed. Marcoux, N. D. Gagnier, H. Houde, C. Prud'homme, F. Soucy, G. Lanciault et J. Joyal.

Ce qu'ils en Disent ! Quelques Faits pour le Public.—Il n'y a que très peu de medécines qui aient résisté quelque temps au jugement impartial des populations.

Une de celles-là est *Dr. Thomas' Electric Oil*. Lisez ceci afin de vous convaincre :—Thos. Robinson, Farnham Centre, P.Q, écrit. "J'ai été affligé de rhumatismes pendant près de dix ans, et j'ai essayé plusieurs remèdes sans avoir éprouvé aucun soulagement jusqu'à ce que j'aie essayé *Dr. Thomas' Electric Oil* et depuis je n'ai eu aucune attaque. Je le recommande à tous."—J. H. Earl, Hôtellier, West Shefford, P Q., écrit, "J'ai été atteint de certaines douleurs pendant plusieurs années, et j'ai fait l'essai de plusieurs remèdes avec ou peu de soulagement, quand j'ai essayé *Dr. Thomas' Electric Oil* qui me donna un soulagement immédiat, et je dirai que je m'en suis servi depuis avec le meilleur résultat. Personne ne devrait être sans en avoir chez lui, je l'ai essayé sur mes chevaux dans le cas de coupures, entorses, &c., et crois que c'est aussi bon pour l'animal que pour l'homme"—A. Maybee, Marchand, Warkworth, écrit, "J'ai vendu des centaines de bouteilles de *l'Electric Oil* qui passe parmi le public pour "un des meilleurs remèdes qui ait jamais été essayé ;" il a fait des merveilles dans des cas graves et pour la guérison de maux de gorge etc., ce remède est digne de la plus grande confiance."—Joseph Rusan, Township Percy, écrit, "J'ai été conseille de faire l'essai de *Thomas' Electric Oil* pour un mal de genoux qui me fesait fesait souffrire depuis trois ou quatre ans, et je n'ai rien trouvé autre chose qui ait pu guérir un cas semblable. C'est un grand bienfait pour le public"

NORTHROP & LYMAN, Toronto, nt., Proprietaires pour la Puissance du Canada.

Note.—*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

TAXES D'ECOLE.

Avis est par les présentes donné que suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles de 1877, les terres suivantes, sur lesquelles il n'a pas été perçu de taxes d'école depuis deux ans pour l'arrondissement scolaire de St. Boniface Sud, seront offertes en vente le premier lundi de mars prochain, à midi, à la maison d'école de St Boniface Sud, à moins que dans l'intervalle les taxes ne doivent payées ainsi que les frais d'avis.

No. du Lot	Paroisse	Montant dû.	Frais d'avis.	Rema'que
103	S. Boniface	$4 90	$7 20	non résid.
105	"	4 90		"
115	"	4 35		rien à sais.

Ls. Schmidt.
Secrétaire Trésorier.

St. Boniface, 15 Janvier, 1878.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT,
Winnipeg, 7 Février, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaires pour la refonte des Statuts Généraux de la Province :

L'Honorable E. B. Wood, juge en chef de la Province de Manitoba et l'Honorable Joseph Royal, Secrétaire Provincial et Procureur-Général de la dite Province.

Pour être Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba :

Aimé Gélinas, de Winnipeg, Ecr.

Pour être Chef de Police en conformité de la 34 Vic., Cap. XI et Constable en Chef de la Province :

Richard Power, de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Protonotaire et Greffier de la Couronne et de la Paix :

Allan McDonald, Ecuyer, avocat de la Cité de Winnipeg, en remplacement de Daniel Carey, Ecuyer, démissionnaire.

Pour être Geôlier de la Prison Commune de Winnipeg :

D. U. Campbell, Ecuyer, de Winnipeg, en remplacement de Richard Power dont la résignation est acceptée.

Pour être Inspecteur de Licences en conformité de l'Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et l'octtroi des autres licences dans la Province.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits dans et pour les Cours de Manitoba, sous l'Acte 36 Vict. Chap. 7 des Statuts de Manitoba, intitulé : "Acte concernant les affidavits pris en dehors de la Province pour en servir icelle et pour d'autres fins."

Owen Hughes, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Provencher : John Robertson, de la Rivière aux Roseaux, Ecuyer.

Pour le Comté de Marquette Est.

A. B. M. Code, de la Rivière Sale, Ecuyer, et James Stodders, de la Montagne de Pembina, Ecuyer.

Il à plu a Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'accepter la résignation de James Stewart de l'établissement de Boyne, Ecuyer, comme Juge de Paix pour le Comté de Marquette Est.

Pour être Commissaires pour prendre les affidavits in B. R., en vertu de la 35ième sect. de la 35 Vic. cap. 3 des Statuts de Manitoba.

Pour le Comté de Selkirk.

Louis Schmidt de la Paroisse de St. Boniface, Ecuyer.

Pour le Comté de Provencher.

Henry W. Wynne, de la Rivière aux Roseaux, Ecuyer.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de sanctionner l'érection des arrondissements suivants d'école tel que recommandées par la section Protestante du Bureau d'Education et de fixer Lundi le 3ième jour du mois de Mars prochain pour l'élection des Commissaires d'école dans les arrondissements suivants :

CLANDEBOYE.

Comprenant les sections 2, 3, 4, [illegible] 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, township 15, rang 4 Est et sections 20, [illegible], 22, 23, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, [illegible], 36, township 14, rang 4 Est.

GREENWOOD EST.

Comprenant les sections 1, 2, 3, 4, [illegible], 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22, [illegible], 24, 25, 26, 27, 28, 33, 34, 35, 36, township 15, rang 2 Est

VICTORIA.

Comprenant le township 14 rang 2 Est.

WAHKEPAH.

Comprenant les lots 1, &c jusqu'à 33 inclusivement du Coté Sud de l'Assiniboine dans la Paroisse de Poplar Point.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, et à chacun de vous,

SALUT.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par les presentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le Douzième jour du mois de Mars prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le douzième jour de Février dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix-huit et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles de deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est referé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada.

Ottawa, 24 Sept. 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
ET ACTES AMENDÉS.

Dans l'affaire de P. H. Francis.

FAILLI :

Une assemblée des créanciers se tiendra à mon Bureau, lundi, le 18ième jour de fevrier prochain, à 2 heures p.m. pour prendre en considération la décharge du failli.

JOHN BASSILLIE,
Syndic.

Winnipeg, Février 1er, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
ET ACTES AMENDES.

Dans l'affaire de John Cathcart.

Failli :

Une assemblée des créanciers se tiendra à mon bureau samedi le 10 ième jour de février à 2 heures pm. pour considérer une offre de composition, et la vente des biens "en bloc"

JOHN BASSILLIE,
Syndic Officiel.

Winnipeg 1er Fevrier 1878.

LISEZ CECI DEUX FOIS—De cinq à trente gouttes de *Thoma's Electric Oil* guérira un mal de gorge ; cette huile ordinaire ; est infaillible pour le croup. Guérit une toux ou rhume de vingt quatre à quarante huit heures. Une bouteille a guéri des bronchites qui duraient depuis huit ans ; des cas récents ont été guéris en trois ou six jours. Ce remède a fait recouvrir la voix a une personne qui n'avait pas parlé depuis cinq ans une application extérieure soulage toujours dans les cas de douleurs. Une bouteille guérira aucune lésion dans les reins, ou aucune crampe. Pour les maladies de dos et la contraction des muscles, il est sans pareil. Dans les cas de rhumatisme ou autres douleurs, la première application vous soulagera sur le champ. Arrête les maux d'oreilles et la douleur d'une brûlure en trois minutes, est en général la meilleure médecine qui ait jamais été offerte en vente jusqu'ici : elle est aussi la moin couteuse parce qu'il en faut très peu pour procurer du mieux.

Elle est composée de six des meilleures huiles connues, et rien autre chose que de l'huile. Vaut son pesant d'or. Pourquoi ne pas en acheter aujourd'hui?—A. B. Desrochers, Assistant-Maître de Poste d'Arthabaskaville, P., Q., écrit :—"Il y a treize ans, je fus pris d'un rhumatisme à la tête, et qui m'a fait souffrir constamment. Apris avoir pris *Thomas' Electric Oil* pendant neuf jours, j'ai été complètement guéri, et il a suffi q'une demi bouteille. Je puis certifier ceci sous serment. "Le Révd. J. Malory, de Wyoming, N., Y., écrit : "Dr. *Thomas' Electric Oil* m'a guéri d'une bronchite en une semaine de temps."

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez *Dr. Thoma's Electric Oil*, Voyez si la signature de S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et le nom de Northop et Lyman sont empreints dans la bouteille.

Succession Antoine Gingras.

AVIS est par le present donné que Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface a été dûm nt nommé Executeur Testamentaire à la succession de feu Antoine Gingras, et que toutes les dettes dues à la succession doivent être reglées avec le Soussigné, à qui doivent aussi être présentées toutes les reclamations contre la dite succession.

J. DUBUC,
Procureur de l'Executeur.

St. Boniface, 5 Novembre, 1877.

BLE! BLE! BLE!

STOBART, EDEN & CIE.,
A WINNIPEG.

Paient en ce moment le prix le plus élevé en Argent ou en Marhandises pour le Blé de première qualité.

STOBART, EDEN & Cie.

Winnipeg, 29 Janvier, 1878.

Montres ! ! Bijouteries ! !

Or Romaine, si bien porté à Paris, a été découvert en 1870, par le célèbre français chimiste M. D. de Lainge, qui l'a fabriqué en bijouteries, et pendant cinq ans l'a vendu aux bijoutiers de Paris pour l'Or massif. En 1875, quand son secrèt fut connu, dix des fabriquants de bijouteries fondèrent une compagnie, avec un capital de $10.000,000 pour fabriquer des **bijouteries et montres d'Or Romaine**, aides de cet immense capital, et de machines améliorées ils sont en etat de produire toute espèce de bijouteries pour moins d'un dixième du prix de l'Or pur, et d'une qualité et d'une couleur qui rend impossible aux connaisseurs de dire si c'est de l'or véritable ou non.

Nous nous sommes assurés l'agence des Etats-Unis et du Canada, pour la vente de toutes les marchandises fabriques avec ce métal, et afin de les introduire le plus rapidement possible, nous avons préparé un assortiment de lots tels que donnés ci-dessous, que nous vendrons pour un **dixième de la valeur du detail jusqu'au 1er janvier 1878** Lisez cette liste.

Lot de 2 Piastres.

Une chaine de cou pour dame (avec charm)
" " lourde de montre, pour dame.
Pendants d'oreille, améthiste.
Un médaillon extra fin miniature.
Un anneau avec sceau en camée.
Un anneau lourd pour fiançaille ou mariage.
Une chaine lourde de montre pour homme (avec breloque).
Une paire de boutons pour manchettes avec perles.
Une épingle de chemise, diamant Lac George.
Une paire de bracelets lourd.

Lot de trois piastres

Une chaine d'opéra pour dame.
Une chaine de cou avec croix pour dame.
Un beau médaillon gravé.
Une paire de bracelets.
Une chaine tordue de montre, avec breloque.
Une paire de boutons de manchettes en onyx.
Trois boutons de chemise en onyx.
Un bouton nouveau amélioré pour faux-col.
Un anneau à sceller camée extra.
Un bouton, solitaire d'Arizona.
Une épingle et pendants d'oreille en Améthiste ou Topaze.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau simple, gravé 18 k.

Lot de cinq piastres.

Une chaine d'opéra avec gland, pour dame detail $5.00).
Une chaine lourde de montre, avec breloque, pour homme, ($5.00).
Une longue chaine de cou, massive.
Un médaillon élégant pour aller avec cette chaine.
Une épingle et pendants d'oreille, camée.
Une paire de bracelets massif.
Une épingle avec solitaire, pour homme.
" " " rosette en diamant pour homme.
Un paire de boutons de manchette en améthiste ou onyx.
Une garniture (3) boutons de chemise pour appareiller.
Un anneau élégant avec sceau en camée.
" " massif de mariage.
Un bouton de faux col, nouveau breveté.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau (fini extra) en améthiste ou Topaze.

Le prix de détail des articles énumérés ci-dessus s'élève juste à dix fois le prix que nous demandons pour chaque lot, : par exemple, notre lot de $1.00 se vend au détail pour $10.00, notre lot de $5.00 pour $50.00

Une bonne montre a double boitier or romaine massif gratis

A toute personne qui nous enverras une commande pour les lots ci-dessus par Express pour un montant de $15.00 nous enverrons *gratis* une bonne montre à double boitier, or romaine massif.—garante sous tous rapports et ayant toute l'apparence d'une montre de $100.00.—Par la malle franc de port, $15.00.

C'est notre meilleur offre aux agents, et mérite un essai, comme la montre elle même se vend et se trafique aisément de $20.00 a $50.00. Montre seule pour homme ou pour femme $7.00 ou $8.00 avec chaine en or et breloque, ou chaine d'Opera pour dames.

REMARQUEZ :—Cette offre ne durera que jusqu'au 1er janvier 1878. Apres cette date nous ne vendrons seulement qu'aux entrepreneurs et aux marchands de gros ; et ceux qui voudront avoir de nos marchandises auront à payer le plein prix du detail.

L'or romaine est la meilleure et la seule imitation de l'or pur dont il a le poids, la couleur et le fini, et nos patrons sont les plus recents. Nous garantissons satisfaction dans tous les cas, ou nous remboursons

Envoyer l'argent par mandat sur la Poste ou lettre chargee, à nos risques. Aucun article expedie C. O. D., à moins que la commande ne soit de $5.00.—Adresser lisiblement :

W. F. EVANS & Cie.,
Seuls Agents pour les E.U. et le Canada.
95—97 Sud Clark St., Chicago, Ill.

13 Sept., 1877.

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

Attaques d'Epilepsie.

DU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS.—SÉRIEUSEMENT—, PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU Dr. GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul medecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude speciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres. NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expediées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS.
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.